

Source name

Le Droit (Ottawa, ON) (site web)

Source type

Press • Online Press

Periodicity

Continuously

Geographical coverage

Provincial

Origin

Ottawa, Ontario, Canada

Mercredi 5 octobre 2022

Le Droit (Ottawa, ON) (site web) • 972 words

Mode de scrutin: «un profond débat s'impose», croit Benoît Pelletier

Benoit Sabourin

Le Droit

À la lumière des résultats de l'élection de lundi au Québec, «un profond débat s'impose» quant à l'avenir de notre mode de scrutin, estime le professeur éminent à la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa et sommité dans le domaine du droit constitutionnel, Benoît Pelletier.

En entrevue avec *Le Droit*, celui qui a été ministre de la Réforme des institutions démocratiques dans le gouvernement de Jean Charest lorsqu'il occupait le siège de député de Chapleau en Outaouais, affirme que le premier ministre François Legault ne pourra pas éviter le sujet.

Avec le mode de scrutin uninominal à un tour, la Coalition avenir Québec a été reportée au pouvoir avec une écrasante majorité en remportant 90 des 125 sièges de l'Assemblée nationale, même si elle a obtenu 40,98% au suffrage universel. Le Parti libéral du Québec (PLQ), avec 14,37% des voix, forme l'opposition officielle avec 21 représentants à l'Assemblée nationale. Québec solidaire, qui a obtenu 15,43% des voix, n'a réussi à faire élire que 11 députés à travers la province. Le Parti québécois, avec l'appui de 14,60% des électeurs ayant exercé leur droit de vote, n'a gagné que trois comtés. Finalement, le Parti

conservateur du Québec, malgré 12,91% des votes en sa faveur, a réussi à ne faire n'élire aucun député.

«Il y a des questions qui se posent d'elles-mêmes parfois. [...] Je pense que c'est une question qui d'ici quatre ans, très certainement, va se poser avec acuité, avec pertinence. Je n'ai aucun doute là-dessus et Monsieur Legault n'aura pas le choix de participer au débat. Ça ne veut pas dire qu'il va promettre un référendum comme il l'avait fait dans le passé, mais à tout événement, on ne pourra pas éviter le débat», lance M. Pelletier.

En 2018, avant d'être élu premier ministre, le chef caquiste s'était engagé à mettre de l'avant une réforme du mode de scrutin. Il proposait de remplacer le mode de scrutin uninominal à un tour par un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire. En somme, les citoyens auraient été appelés à voter pour un député de leur région, mais aus-

Le Soleil, Yan Doublet

«Un profond débat s'impose» quant à l'avenir de notre mode de scrutin, selon le professeur éminent à la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa et sommité dans le domaine du droit constitutionnel, Benoît Pelletier.

si pour un parti politique. Un tel système fait en sorte que certains élus représentent des circonscriptions et d'autres sont sélectionnés parmi une liste régionale proposée par les partis. Le gouvernement caquiste a finalement rompu sa promesse.

Benoît Pelletier, professeur à la Faculté de Droit de l'Université d'Ottawa

Ce qui m'a toujours inquiété avec ça (le mode proportionnel), c'est la possibilité d'avoir plus de gouvernements minoritaires.

Benoît Pelletier était responsable de ce dossier quand le gouvernement Charest a tenté de réformer le système, au milieu

des années 2000. Il a épluché tout ce qui s'est écrit sur le sujet. Il n'existe pas de «formule parfaite», assure-t-il. Autant le régime actuel a déjà permis de conclure des élections «dans la perfection» en termes de suffrage universel et de sièges par parti, autant le résultat de lundi soir représente «un cas de disproportion très accentué».

«Ce qui m'a toujours inquiété avec ça (le mode proportionnel), c'est la possibilité d'avoir plus de gouvernements minoritaires. [...] Quand vous êtes une minorité dans l'ensemble canadien comme le sont les francophones du Québec au Canada, trop de gouvernements minoritaires, ça affaiblit le groupe social concerné, qui est en l'occurrence les francophones», illustre le professeur.

Quoi qu'il en soit, l'ancien ministre libéral insiste sur le fait que les anomalies sont davantage la norme au Québec, élection après élection, et c'est pourquoi le gouvernement doit se pencher sur la question.

«Les déficiences de notre système, on les connaît, elles sont réelles, indique M. Pelletier. C'est difficile de dire que nous sommes en présence d'une anomalie occasionnelle. Ce qui est plutôt occasionnel, c'est qu'on tombe avec moins de disproportion après une élection. Ce qui est plus fréquent, ce sont les anomalies du système. Par exemple, en 1998, il y a eu carrément un renversement de la volonté populaire. On a eu plus de votes que le PQ et on a formé l'opposition officielle. C'est d'ailleurs ça qui a amené les libéraux à vouloir changer le mode de scrutin. Finalement, il n'y avait pas une grosse réflexion dans tout ça et il y avait un peu d'électoratisme, ce qui était très regrettable, ce que j'ai tenté de ne pas faire quand on m'a donné le dossier.

Cela étant dit, il est très clair que les députés sont durs à convaincre quand ils sont rendus en bout de piste. C'est très clair qu'on a un système qui est déficient à la base.»

Par ailleurs, contrairement à la croyance populaire, un mode de scrutin proportionnel ne rehausse pas l'intérêt des citoyens pour la politique. C'est du moins ce qu'a constaté M. Pelletier lors de ses recherches.

«C'est sûr que le mode proportionnel favorise en soi l'importance de chaque vote, c'est évident. Moi, les études que j'avais à l'époque démontraient que dans les pays où il y a un mode de scrutin proportionnel, il n'y a pas nécessairement un intérêt pour la politique plus grand. En d'autres mots, si on veut améliorer la démocratie, il va aussi falloir penser à d'autres moyens», de conclure l'expert.

This article appeared in Le Droit (Ottawa, ON) (site web)

<https://www.ledroit.com/quebec-2022/mode-de-scrutin-un-profond-debat-simpose-croit-benoit-pelletier-514e004da974ec0865ffba5eded9e598>

Note(s) :

Cet article a été modifié le 2022-10-05 à 04h01 HE.